



CAPITALISATION

**PROGRAMME DE
DÉVELOPPEMENT DES
PRATIQUES
AGROÉCOLOGIQUES
DURABLES AU SERVICE DE
L'ALIMENTATION DES
POPULATIONS
DÉFAVORISÉES EN MILIEU
RURAL AU TOGO**



RRMA®
Conférence Interrégionale



Capitalisation sur le programme développement des pratiques agroécologiques durables au service de l'alimentation des populations défavorisées en milieu rural au Togo

Introduction : Contexte et enjeux

Ce programme, porté par la Région Grand Est, lancé depuis 2009 à travers plusieurs phases vise à améliorer de façon durable les conditions d'alimentation des populations rurales à travers l'amélioration des conditions de productions agricoles, tout en prenant en compte la gestion durable des ressources naturelles et la restauration de la fertilité des sols. Il se propose ainsi de développer une approche globale visant à la transition vers des systèmes alimentaires durables en mobilisant plusieurs leviers complémentaires : la structuration de l'organisation professionnelle des jeunes agriculteurs, le renforcement des capacités des coopératives agricoles, la diversification des cultures économes en intrants et la restauration de la fertilité des sols à travers des pratiques endogènes.

Il a été initié pour faire face à la rigueur du climat au Togo, plus particulièrement dans la Région Centrale, marquée par la pauvreté des populations, surtout en milieu rural, dont les récoltes insuffisantes à cause de la dégradation de la fertilité des terres agricoles, ne permettent pas aux producteurs de dégager des revenus suffisants.

Ce projet s'articulait autour de cinq actions :

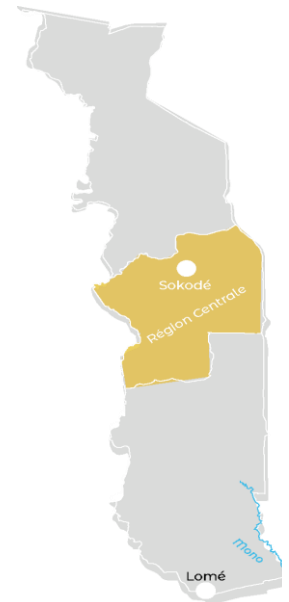
1. Développement de la filière soja conventionnel et bio
2. Promotion de la filière sésame
3. Renforcement de l'encrage de la chaîne de valeur d'une légumineuse à graines (niébé)
4. Amélioration du matériel végétal anacarde au service du renforcement de la chaîne de valeur de la filière
5. Conduite d'essais de restauration de la fertilité des sols à base de mucuna

L'articulation avec d'autres projets :

Ce projet a été élaboré en s'appuyant sur la capitalisation et l'expérience acquises sur les précédents projets réalisés dans le cadre de la Coopération décentralisée de la Région Grand Est depuis 2007 au profit des populations de la Région Centrale. Il s'inscrit pleinement en complémentarité avec les autres projets et programmes développés par les Etats togolais et béninois d'autre part :

- L'appui à la mise en œuvre d'activités agro-forestières structurantes (programme 2007-2009, cofinancé par le MEAE) ;
- Un programme visant à renforcer la sécurité alimentaire par l'amélioration de l'accès des producteurs de céréales aux facteurs de production, l'amélioration des conditions de stockage et l'encadrement technique (2010-2012, cofinancé par le MEAE).

En France : Ce projet a fait l'objet d'une présentation aux élus régionaux au sein de la commission Relations Internationales et transfrontalières. Il a également bénéficié d'une communication par le biais des outils modernes (site internet, réseaux sociaux, etc.)



Au Togo : Les campagnes de sensibilisation ont été conduites pour informer les populations de la Région Centrale sur les différentes actions du projet, ont servi d'une communication sur le projet. En plus, les échanges avec les services déconcentrés de l'Etat impliqués dans la mise en œuvre du projet ont permis une meilleure communication sur le projet.

Les acteurs et leur rôle respectif

Le projet de développement des pratiques agroécologiques est mis en œuvre avec le soutien financier de la Région Grand Est, le soutien technique de la Région Centrale ainsi qu'avec l'appui technique et financier de l'Accir, d'Afdi Grand Est, la direction de l'agriculture de la Région Centrale. Localement le projet bénéficie du soutien des différentes structures étatiques de la Région Centrale.

La démarche mise en œuvre

Ses particularités et ses étapes :

1- Organisation des producteurs à partir des groupes de confiance à la base.

La particularité de l'organisation mise en place est qu'elle a été faite à partir de la base : des groupes villageois de confiance. Ces groupes ont ensuite été réunis de façon pyramidale en coopératives villageoises, cantonales et préfectorales. Au niveau de la Région Centrale, quatre coopératives formalisées suivant la loi OHADA fédèrent tous les producteurs agricoles partenaires de GESCOD et facilitent énormément la collaboration.

2- Renforcement des capacités organisationnelles, techniques et financières des coopératives de producteurs.

Les producteurs agricoles partenaires réunis en coopérative ont bénéficié d'un renforcement de capacités devant leur permettre de mieux appréhender le rôle, la gestion et le fonctionnement d'une coopérative, mieux conduire les différentes cultures développées dans le cadre de ce programme, mieux commercialiser les produits de leurs récoltes et de mieux gérer les revenus de leurs exploitations agricoles.

Le processus de renforcement des capacités **organisationnelles** a consisté en l'organisation d'ateliers de formation en salle suivi des voyages d'échanges avec d'autres coopératives de la Région Centrale, d'autres Région du Togo et des coopératives d'autres pays de la sous-région comme le Bénin et le Burkina-Faso.

Le renforcement des capacités **techniques** en production et de conservation des produits agricoles a consisté à former les chargés de suivi de proximité en charge de la formation des producteurs partenaires en ateliers villageois. Cette formation en atelier est suivie de visites des parcelles de producteurs modèles. Pour assurer la maîtrise des techniques enseignées, les chargés de suivi organisent des visites dans les exploitations des producteurs partenaires. Au niveau villageois, chaque producteur est censé être suivi par son voisin immédiat et le bureau de la coopérative villageoise organise aussi des temps d'échanges dans les exploitations de ses membres.

Pour éviter d'énormes pertes et assurer la qualité des produits pendant la récolte et le traitement post-récolte, les coopératives ont été dotées d'équipements et matériels de traitement. Chaque coopérative villageoise dispose d'un magasin de stockage équipé de matériel de traitement phytosanitaire et de mesure. Les produits de la récolte sont stockés dans ces magasins et sont vendus de façon groupée.

Afin de permettre la réalisation de bons rendements pour chaque culture développée, les coopératives reçoivent sous forme de dons, des kits de semences améliorées qu'elles distribuent à leurs membres sous forme de crédits de campagne. Au total, 17.335 Kg de semences améliorées dont 11.335 kg de semences pour soja conventionnel et 6.000 kg de semences pour soja bio ont ainsi été distribuées aux producteurs de la Région Centrale.

A la fin de chaque campagne, chaque producteur est tenu de reconstituer au moins la valeur de crédit qu'il épargne auprès de sa coopérative dans le but de pouvoir l'utiliser pour la campagne suivante de façon perpétuelle.

3- Développement des pratiques agroécologiques (soja, sésame, anacarde, niébé).

Le développement des pratiques agroécologiques est basé sur l'accompagnement des producteurs agricoles dans la production et la diversification des cultures économes en intrants à raison de 8 séances de formation pour contribuer à la restauration de la fertilité des sols ou contribuer à l'amélioration des conditions climatiques. Il s'agit surtout de soja sous sa forme conventionnelle et bio, le sésame conventionnel et bio, le niébé et les vergers d'anacardiens.

En vue de réduire l'usage des produits chimiques dans la maîtrise des ravageurs du niébé, des essais ont été conduits avec l'usage des plantes naturelles.

La pratique de fertilisation des sols par la culture de mucuna a aussi été développée : 18 producteurs au Togo ont été formés sur les pratiques de mise en place et conduite d'une parcelle expérimentale de mucuna. Au total, 10 producteurs, ont pu installer des parcelles d'essais.

4- Mise en place d'un dispositif d'appui en conseil technique.

En vue d'assurer une bonne maîtrise des enseignements donnés, un dispositif d'appui conseil composé de techniciens agricoles assurant un suivi de proximité et d'un superviseur qui coordonne le dispositif de l'appui conseil technique.

Ce dispositif a pour rôle d'aider à l'enclenchement d'une dynamique capable d'assurer une appropriation des actions dans la phase de l'après programme.

À la suite des différentes missions temps d'échanges avec différents acteurs, certains points ont émergé, permettant de dresser un état des lieux des forces et faiblesses dans la mise en œuvre du projet, ainsi que des difficultés rencontrées et des solutions apportées.

Forces	Faiblesses
Motivation des partenaires bénéficiaires	Impossibilité de poursuivre la pratique d'amélioration de la fertilité des sols par la culture de mucuna
Dynamisme des coopératives/groupes de confiance	Faible effectif des chargés de suivi
Appropriation progressive des actions par les partenaires bénéficiaires	Insuffisance des ressources financières mobilisées par rapport aux besoins exprimés
Réplication des actions par les producteurs non-partenaires	Faible niveau de maîtrise de la gestion des revenus par les producteurs partenaires
Duplication des actions par les partenaires bénéficiaires	
Amorce vers une autonomisation des organisations de producteurs partenaires	
Existence de marchés rémunérateurs pour les produits	



Parcelle de soja

Difficultés	Solutions
Analphabétisme chez les partenaires producteurs	Création des centres d'alphabétisation au profit des partenaires
Problèmes d'accès au foncier dans certaines zones	Création des blocs coopératifs de pratiques agroécologiques
Mauvaise gestion des crédits de campagnes par certains partenaires	Renforcement des capacités en gestion en faveur des producteurs partenaires
Taux trop élevés des crédits bancaires	
Dispersion des exploitations agricoles	
Problèmes d'accès aux crédits bancaires	

La mise en place des actions

- **ACTION 1** : Développement de la filière soja conventionnel et bio

Objectifs :

Cette action visait à développer un marché rémunérateur à travers l'introduction et la promotion d'une légumineuse à graine économe en intrants d'une part et fertilisante pour le sol d'autre part.

De manière spécifique, cette action consistait à :

- 1- Organiser des campagnes de sensibilisation sur les possibilités de production ;
- 2- Identifier, organiser et former les jeunes hommes et femmes qui manifesteront l'intérêt d'entreprendre dans le domaine de la production soja conventionnel et/ou bio ;
- 3- Appuyer les producteurs à avoir accès aux intrants (semences améliorées de soja et soja bio) et aux matériels et équipements de traitement post-récolte (batteuse motorisée, bâches) ;
- 4- Assurer un appui-conseil en faveur des coopératives de producteurs.

Résultats qualitatifs obtenus	Résultats quantitatifs obtenus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les séances de sensibilisation ont ciblé les zones rurales à activités strictement agricoles ; ▪ Les producteurs motivés ont manifesté leur intérêt et ont été enregistrés dans les localités ciblées ; ▪ Les producteurs ayant des prérequis en production de semences améliorées ont été identifiés ; ▪ Les bénéficiaires identifiés ont été organisés en coopératives, formés puis outillés pour bien conduire leurs activités ; ▪ Ils maîtrisent les principes de vie en coopérative ; ▪ Ils maîtrisent les techniques de production de soja conventionnel ; ▪ Ils maîtrisent les techniques de production de soja bio, les normes et principes de certification bio ; ▪ Les bénéficiaires du système d'appui à la production de semences améliorées ont été outillés et produisent les semences améliorées qui sont certifiées ; ▪ Les producteurs bénéficiaires maîtrisent les rouages de recherche de marché ; ▪ Les partenaires savent gérer les revenus de leurs exploitations ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 séances de campagne de sensibilisation ont été organisées ; ▪ 620 producteurs motivés ont été identifiés ; ▪ 16 séances de formations ont été organisées ; ▪ Plus de 420 producteurs maîtrisent les principes de vie en coopérative ; ▪ Plus de 420 producteurs sont capables d'identifier un marché et négocier les contrats ; ▪ Plus de 420 producteurs savent gérer leurs revenus ; ▪ Plus de 420 producteurs maîtrisent les techniques de production de soja conventionnel ; ▪ Plus de 420 producteurs maîtrisent les techniques de production de soja bio et les normes de certification bio ; ▪ 20 producteurs ont bénéficié du système d'appui à la production de semences améliorées et leurs productions ont été certifiées ; ▪ 30 batteuses-vanneuses et 410 bâches ont été acquises et distribuées aux coopératives ; ▪ Plus de 400 producteurs ont senti une amorce d'amélioration de leurs conditions de vie ; ▪ Existence d'un accord de partenariat commercial avec deux exportateurs pour le soja bio et pour le soja conventionnel permet aux producteurs d'avoir un débouché pour leur production.

Résultats qualitatifs obtenus	Résultats quantitatifs obtenus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ils ont bénéficié des machines batteuses-vanneuses de soja et des bâches bien adaptées à leurs activités ; ▪ Les bénéficiaires ont senti une amorce de l'amélioration de leurs conditions de vie. 	L'ensemble de la chaîne de valeur de la production à la commercialisation est ainsi structuré.

- **ACTION 2** : Promotion de la filière sésame conventionnel et bio

Objectifs :

Cette action visait à promouvoir le sésame rarement pris en compte dans les systèmes de production agricole en dépit de ses avantages économiques et agroécologiques à travers une conscientisation des jeunes (femmes et hommes) sur les potentialités que recèle la culture de sésame conventionnel ou bio et qui dispose d'un marché de niche très rémunérateur.

Il s'agissait plus spécifiquement de :

- 1- Organiser des campagnes de sensibilisation
- 2- Identifier, organiser et former les jeunes hommes et femmes qui manifesteront l'intérêt d'entreprendre dans le domaine de la production du sésame conventionnel et/ou bio.
- 3- Appuyer les producteurs à avoir accès aux intrants (semences améliorées de sésame et sésame bio) et aux matériels de traitement post récolte (bâches).
- 4- Assurer un appui-conseil en faveur des coopératives de producteurs.

Résultats qualitatifs obtenus	Résultats quantitatifs obtenus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les séances de sensibilisation conduites ont ciblé les zones rurales à activités strictement agricoles ; ▪ Les producteurs motivés ont été identifiés ; ▪ Les semenciers identifiés sont ceux agréés par les services compétents de l'état ; ▪ Les producteurs identifiés ont été organisés et outillés pour la bonne conduite des activités ; ▪ Les producteurs maîtrisent les principes de vie en coopérative ; ▪ Les producteurs ont maîtrisé les techniques de production du sésame conventionnel et du sésame bio ; ▪ Les producteurs de semences améliorées produisent les semences améliorées suivant les normes et leurs productions sont certifiées ; ▪ Les producteurs ont pu engager des démarches auprès des exportateurs en vue de la vente de leurs produits : ▪ Les équipements et matériels fournis sont adaptés ; ▪ Les producteurs savent gérer leurs revenus et sentent une amélioration de leurs conditions de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 séances de campagne de sensibilisation ont été organisées au Togo ; ▪ 319 producteurs motivés ont été identifiés ; ▪ 8 séances de formation ont été organisées ; ▪ Au moins 200 producteurs maîtrisent les principes de vie en coopérative ; ▪ Au moins 200 producteurs savent désormais chercher le marché et négocier les contrats ; ▪ Au moins 250 producteurs savent gérer leur revenu ; ▪ 308 producteurs ont participé aux formations ; ▪ Plus de 200 bénéficiaires ont maîtrisé les techniques de production du sésame conventionnel ; ▪ 100 bénéficiaires ont maîtrisé les techniques de production de sésame bio, les normes et les principes de certification des produits agricoles sous le label bio ; ▪ 10 bénéficiaires du système d'appui à la production de semences améliorées ont été formés et ont maîtrisé les techniques de production de semences améliorées bio ou conventionnelle ; ▪ 250 bâches ont été achetées et mises à disposition des producteurs ; ▪ Plus de 300 producteurs sentent une amorce d'amélioration de leurs conditions de vie.

- **ACTION 3** : Renforcement de l'encrage de la chaîne de valeur d'une légumineuse à graines (niébé)

Objectifs :

Cette action visait à contribuer à la sécurité alimentaire dans la Région Centrale par l'amélioration des conditions de production, de conservation et de commercialisation du niébé tout en prenant en compte la gestion durable des ressources naturelles et la restauration de la fertilité des sols. Le niébé est une légumineuse très riche en protéines, dont les résidus peuvent être utilisés pour l'alimentation animale.

Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- 1- Redynamiser les coopératives de producteurs au niveau des préfectures et de la région.
- 2- Faciliter l'accès aux facteurs de production
- 3- Conduire des essais expérimentaux sur les techniques de fumure du niébé et sur la lutte biologique contre les ravageurs du niébé.

Résultats qualitatifs obtenus	Résultats quantitatifs obtenus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certaines coopératives de producteurs ont pris conscience de leur faiblesse et elles se sont engagées de la redynamisation et la performance ; ▪ Les producteurs identifiés ont bénéficié d'un renforcement de capacité de matériel de bonne qualité ; ▪ Les essais expérimentaux ont été conduits conformément au protocole établi avec une parfaite implication des paysans ; ▪ Les résultats des essais de la fumure minérale du niébé ont été analysés et appréciés par l'ITRA* et par les paysans ; ▪ Ces résultats feront l'objet de vulgarisation pendant la campagne agricole 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 coopératives cantonales et 2 coopératives préfectorales sont désormais dynamiques ; ▪ 832 producteurs ont accès faciles aux intrants et matériels améliorés et ont mis en exploitation 551,75 ha ; ▪ 22 essais expérimentaux sur la fumure minérale et organique ont été conduits aussi bien en station de recherche qu'en milieu paysan ; ▪ Les résultats des 22 essais ont été analysés et appréciés par l'ITRA* et les paysans ; ▪ Ces résultats feront l'objet de vulgarisation au cours de la campagne agricole 2019.

*ITRA : Institut Togolais de recherche agronomique.

Néanmoins des essais sur la lutte biologique attendus n'ont pas pu être conduits car nous n'avons pas réussi à disposer de l'espèce végétale à utiliser.

- **ACTION 4** :

Objectifs :

Cette action visait à développer une stratégie d'amélioration du matériel végétal de l'anacardier au service du renforcement des capacités économiques des ménages ruraux et de l'équilibre des écosystèmes pour les rendre plus résilients au changement climatique.

Il s'agissait de :

- 1- Sensibiliser les producteurs partenaires sur les actions de développement de l'anacarde. La plantation de l'anacarde constitue une activité à divers avantages ;
- 2- Appuyer les producteurs à avoir accès des plants greffés. Environ 60.000 plants d'anacardiers greffés avec des greffons prélevés sur des arbres d'élite ont été distribués aux producteurs pour la plantation dans les champs de soja et/ou de sésame à travers la pratique d'agroforesterie ; pour bénéficier des plants, les producteurs doivent obligatoirement faire de la culture associée pour ne pas miser sur une seule spéculation ;
- 3- Formation des producteurs sur les techniques de greffages des jeunes plants en pépinières et de surgreffage dans les vieilles plantations de faibles performances qui méritent d'être renouvelées.

Résultats qualitatifs obtenus	Résultats quantitatifs obtenus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les producteurs partenaires ont été sensibilisés sur les actions de développement de l'anacarde et sur le bienfondé de la pratique d'agroforesterie ; ▪ Les producteurs partenaires ont compris le bienfondé de cette pratique et y adhèrent ▪ Les producteurs ont eu accès facilement à des plants greffés de meilleure qualité ; ▪ Les producteurs partenaires ont été formés sur les techniques de greffage et de surgreffage de l'anacardier ; ▪ Les plants reçus ont été mis en terre au moment indiqué ; ▪ Les plants ont été conduits à travers la pratique d'agroforesterie avec le soja, le niébé ou avec le sésame ; ▪ Les producteurs partenaires ont été formés sur les techniques de greffage et de surgreffage de l'anacardier ; ▪ Les techniques sont maîtrisées par les producteurs qui l'appliquent. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus de 700 producteurs partenaires ont été touchés par la sensibilisation sur le bienfondé de la pratique agroforestière ; ▪ 654 producteurs partenaires ont compris le bienfondé de la pratique agroforestière et ont adhéré ; ▪ 654 producteurs ont eu accès aux plants greffés de meilleure performance ; ▪ 60 525 plants ont été acquis et distribués aux producteurs ; ▪ 60 525 plants reçus ont été mis en terre au moment indiqué ; ▪ 60 525 plants ont été conduits à travers la pratique d'agroforesterie avec le soja, niébé ou avec le sésame ; ▪ 654 producteurs partenaires ont été formés sur les techniques de greffage de l'anacardier ; ▪ 2 techniques d'amélioration du matériel végétal de l'anacardier (le greffage et le surgreffage) sont maîtrisées par les producteurs partenaires.

○ **ACTION 5 :**

Objectifs :

Cette action expérimentale visait à mesurer l'effet restaurateur de la fertilité des sols par l'enfouissement de la matière organique du mucuna, une légumineuse à graines qui peut être utilisée comme plante de couverture sur une jachère ou en association avec des cultures de maïs, sorgho ou mil.



Résultats qualitatifs obtenus	Résultats quantitatifs obtenus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les producteurs intéressés à conduire les essais expérimentaux ont été identifiés ; ▪ Les producteurs modèles identifiés ont été formés sur les pratiques de conduite de l'expérience et dotés de semences de mucuna ; ▪ Les parcelles d'essais expérimentaux ont été mises en place suivant le protocole établi et conduites à terme. ▪ Les essais n'ont pas été concluants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 17 producteurs modèles ont été identifiés au Togo ; ▪ Les 17 producteurs modèles ont été formés, dotés de semences de mucuna ; ▪ 10 producteurs modèles identifiés ont été formés sur la conduite du dispositif expérimental ; ▪ 10 parcelles d'essais ont réalisées.

Les essais avec le mucuna n'ont pas été poursuivis dans le programme suivant. En effet, les parcelles de mucuna n'étant pas clôturées, ont souvent été envahies par les animaux circulant librement. Le bénéfice risque par rapport aux coûts engendrés par la clôture des différentes parcelles n'a pas encouragé la poursuite des essais.

Pérennisation de la démarche

En vue d'assurer la pérennisation des actions un accent particulier a été mis sur l'organisation et le renforcement des capacités organisationnelles et en techniques de productions, de conservation, de commercialisation et de réinvestissement.

La mise en place d'un système de gestion autonome de crédits de campagnes constitue un élément de responsabilisation des partenaires vers une autonomie qui prend en même en compte ;

L'implication des responsables des coopératives dans le suivi de l'adoption des pratiques proposées contribue aussi à cette pérenniser les actions développées.

Intérêt, partage et utilisation réelle de la capitalisation

L'intérêt de cette capitalisation est de permettre à toute autre organisation de développement de pouvoir s'inspirer des acquis et d'éviter des erreurs éventuelles dont les causes sont déjà maîtrisées.

Les stratégies et les résultats obtenus méritent d'être partagés par tous les canaux de communication au profit des autres organisations de développement.

Quelques conseils

- S'appuyer sur les groupes de confiance à la base ;
- Mettre un accent sur le renforcement des capacités organisationnelles ;
- Mettre en place un dispositif de suivi de proximité ;
- Impliquer les partenaires dans le choix des pratiques adaptées.